

Municipalité de Sainte-Luce

À une séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Luce tenue le 19 septembre 2005 à 21 heures conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À laquelle sont présents :

Gaston Gaudreault, maire
Guy Caron, conseiller
Gilles Gagnon, conseiller
Paul-Eugène Gagnon, conseiller
Gaston Beauchesne, conseiller
Martine Plante, conseillère
France St-Laurent, conseillère

Tous formant quorum sous la présidence du maire

Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale adjointe est présente
Lucie Rioux, secrétaire administrative est présente

Ordre du jour

- 1° Ouverture de la session
- 2° Rue Tibo / virée
- 3° Delfar
- 4° Réaménagement de l'édifice municipal / paiement
- 5° Dossier Jean-Marie St-Laurent
- 6° RAEQ
- 7° Louis-Marie Gaudreault / entente
- 8° CPTAQ / résolution # 647-2005 – modification
- 9° Ministère des Transports / permis d'intervention
- 10° Firme d'ingénieur BPR / Route 132 Ouest - raccordement au réseau d'égout

712-2005

Ordre du jour

Proposé par : Gaston Beauchesne
Appuyé par : France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

713-2005

Virée d'autobus / rue Tibo

Proposé par : Martine Plante
Appuyé par : Paul-Eugène Gagnon

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le maire Gaston Gaudreault, et la directrice générale adjointe, Marie-Andrée Jeffrey à signer le protocole d'entente entre la Municipalité de Sainte-Luce et Madame Annie Gagnon et Monsieur Stéphane Landry concernant la virée d'autobus au 35, rue Tibo sur les lots 141-4, 141-47 et 141-48. De même autorise aussi le paiement d'un montant de 500 \$ pour l'utilisation de ce terrain. Cette entente est valide jusqu'au 1^{er} juillet 2006.

Adopté

714-2005

Delfar

Proposé par : France St-Laurent

Appuyé par : Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de retenir les services de la firme Delfar Experts-conseil, dans le dossier de la station d'usine d'épuration, (pérennité et suivi des ouvrages municipaux d'assainissement) secteur Luceville et le dossier de l'Abattoir de Luceville.

Adopté

715-2005

Réaménagement Édifice municipal / paiement

Proposé par : France St-Laurent

Appuyé par : Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des factures en rapport avec le projet d'aménagement de l'édifice municipal, et ce, selon le rapport présenté par Madame Nancy Bérubé, commis-comptable pour un montant de 17 648.72 \$, taxes exclues. Le paiement de la facture de J.R.M. Électrique au montant de 1 273.50\$ est retiré du total, et ce, tant que les travaux ne seront pas terminés par ce dernier. Le montant total sera pris à même le surplus accumulé.

Adopté

716-2005

Achats supplémentaires

Proposé par : Guy Caron

Appuyé par : Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de toiles solaires, de pellicule auto-collante et d'un caisson de rangement le tout pour une valeur d'environ 1 500 \$ pour ainsi compléter l'aménagement de l'édifice municipal. Le montant réel de la dépense est pris à même le surplus accumulé.

Adopté

717-2005

Dossier Jean-Marie St-Laurent

Proposé par : Gaston Beauchesne

Appuyé par : Paul-Eugène Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de retenir les services de Daniel Beaulieu, avocat, de la firme Roy Beaulieu Boudreau Bélanger, afin de donner un avis juridique concernant l'interprétation du règlement de contrôle intérimaire (RCI) dans le dossier de demande de permis de construction de Monsieur Jean-Marie St-Laurent.

Adopté

718-2005

RAEQ

Proposé par : Gilles Gagnon

Avis de motion est dûment donné par le conseiller Gilles Gagnon qu'à une prochaine session un règlement d'emprunt concernant le remboursement d'un cautionnement dans le dossier de la RAEQ sera adopté.

Adopté

719-2005

Louis-Marie Gaudreault / entente

Proposé par : Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par : Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la convention de départ de Monsieur Louis-Marie Gaudreault et d'autoriser Madame France St-Laurent, maire suppléant et Madame Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale adjointe à signer la dite convention.

Gaston Gaudreault, maire se retire du dossier.

Adopté

720-2005

CPTAQ / résolution 647-2005 – modification

Proposé par : Gaston Beauchesne

Appuyé par : Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité d'amender la résolution # 647-2005 qui doit se lire ainsi:

- Attendu que Hamel Construction Inc. s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin d'obtenir l'autorisation pour une utilisation autre qu'agricole, soit pour l'aménagement et l'amélioration d'une terre agricole à partir des lots 20, 22, 24 et 25 Rang 1 en la municipalité de Sainte-Luce, cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Luce sur une superficie de 420 000 mètres carrés;
- Attendu que Hamel Construction Inc. demande l'installation et l'exploitation d'un parc de roulotte de chantier qui serviront pour le projet de l'autoroute 20 sur le lot 22 et accessoirement, le demandeur demande d'utiliser une voie d'accès entre le parc de roulotte de chantier et la route Carrier sur les lots 22 et 20;
- Attendu que la propriété concernée est localisée à l'intérieur de la zone agricole 2A;
- Attendu qu'il existe d'autres emplacements appropriés disponibles aux fins visés par la demande mais cependant, le présent projet est un projet agricole et doit se retrouver obligatoirement dans un secteur agricole;

Attendu que le projet favorise la pratique et le développement des activités agricoles, sans porter atteinte à l'homogénéité du milieu ainsi qu'aux activités agricoles environnantes;

En conséquence, il est proposé par Gilles Gagnon, appuyé par Gaston Beaudesne et résolu à l'unanimité, de signifier à la CPTAQ, que la présente demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Luce ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire. Hamel Construction Inc. s'engage à la fin du projet à remettre en bon état la Route Carrier.

Adopté

721-2005

Ministère des Transports / permis d'intervention

Proposé par : Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par : Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de demander au ministère des Transports un permis d'intervention pour effectuer des travaux de prolongement de conduite d'égout pour un rebranchement au 312, Route 132 Ouest .

Adopté

BPR / Route 132 Ouest – raccordement réseau d'égout

Période de questions

722-2005

Levée d'assemblée

Proposé par : Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de lever la réunion à 22 :30 heures

Adopté

Gaston Gaudreault
Maire

Marie-Andrée Jeffrey
Directrice générale adj.